

Au cœur de l'île, rayonne !



Département de la Réunion
"Liberté, Égalité, Fraternité"

DICRIM

Année 2012



Les Cyclones



Les Mouvements
de Terrain



Les Inondations



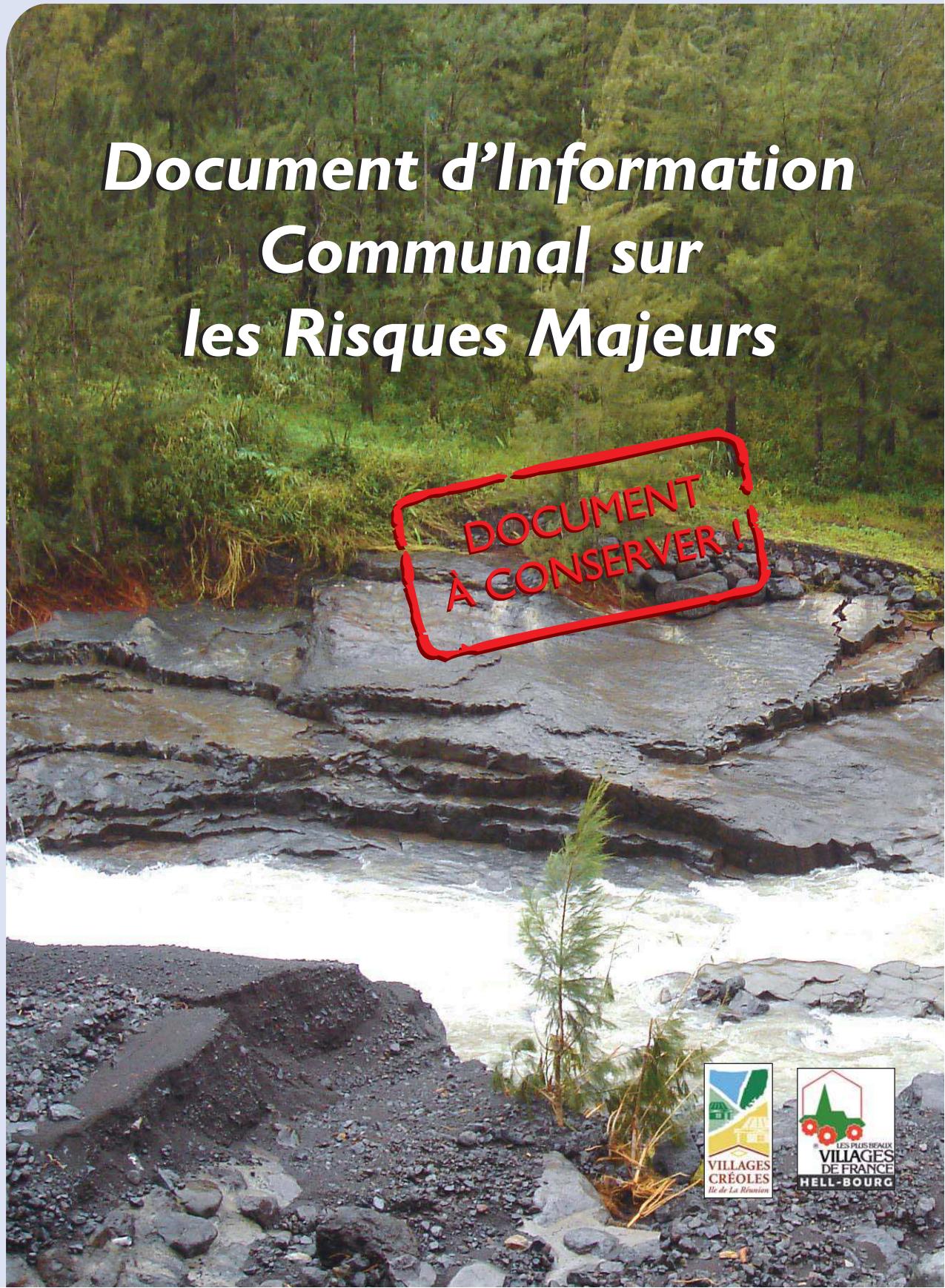
Les Événements
Météorologiques
Dangereux



Les Risques
Divers

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

DOCUMENT
À CONSERVER !



Le devoir d'information des administrés sur les risques majeurs est essentiel. Il s'inscrit dans la continuité de sa mission fondamentale de transparence et de responsabilité.

La connaissance des risques est un élément permettant de développer au mieux la culture du risque. Connaître le risque, c'est savoir l'anticiper et avoir les bons réflexes pour éviter des accidents corporels et matériels.

Le DICRIM, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, est un document de base qui recense, de manière succincte, les risques et les dispositifs d'alertes mis en place par les services municipaux. Il vous informe également sur les consignes de sécurité à respecter si hélas une catastrophe se produisait.

Ce document important est à conserver.

Les services municipaux, notamment les Mairies annexes et les services techniques, sont vos interlocuteurs privilégiés pour répondre à vos interrogations en la matière.

N'hésitez pas à les contacter.
Je compte vivement sur votre vigilance.

Stéphane FOUASSIN

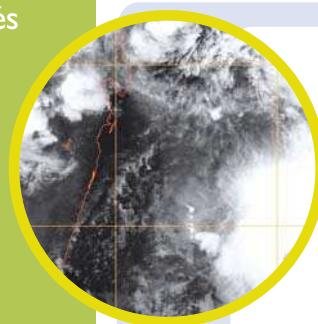
Maire et conseiller général de Salazie

Informations de publication

Directeur de la publication : Stéphane FOUASSIN

Mise en page et Charte graphique :
OTCHOZ – Graphisme & Multimédia

Impression : Print 2 000 - Tél : 02 62 93 14 50



Les Cyclones

..... 4



Les Mouvements de Terrain

..... 6



Les Inondations

..... 10



Les Événements Météorologiques Dangereux

..... 12



Les Risques Divers

..... 14

Liste des centres de secours

..... 16

Présentation



Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs s'appuie sur le dossier départemental des risques majeurs établi par le Préfet (consultable en Mairie) et recense les risques auxquels la commune de Salazie est exposée.

Selon le besoin, ce document sera complété et actualisé au fur et à mesure de l'évolution de la connaissance et des expériences acquises.

Le contenu et la forme des informations auxquelles doivent avoir accès les personnes susceptibles d'être exposées à des risques majeurs, ainsi que les modalités selon lesquelles ces informations sont portées à la connaissance du public, sont définis par le décret du 11 octobre 1990.

Le présent DICRIM est un **document important** que vous **devez conserver**. Il présente la nature du risque menaçant notre territoire et les mesures adaptées pour s'en protéger.

“La vigilance et le respect des consignes de sécurité doit être de mise.”

L'organisation des secours municipaux

En cas de crise, le plan communal de sauvegarde est mis en place pour répondre aux attentes des citoyens.

Le standard de la Mairie, en lien avec l'organisation des secours, répond aux demandes de la population.

Tél : 0262 475800

Afin d'apporter une réponse efficace à chaque cas de crise, le plan communal de sauvegarde a prévu le déploiement de cette organisation dans les principaux secteurs de la commune.

Cette décentralisation nous permet d'obtenir une intervention rapide et au plus près du besoin.

Pour ce faire, la commune est découpée en quatre grands secteurs : Salazie – Hell-Bourg – Mare à Vieille Place et Grand-Ilet.

Ces mêmes secteurs sont reliés à un poste de commandement général basé à Salazie et placé sous l'autorité du Maire. A chacun des centres principaux

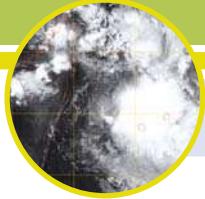
- Salazie : CCAS et Bois de Pomme
- Hell-Bourg : Mare à Poule d'Eau et Ilet à Vidot
- Mare à Vieille Place : Mare à Citron
- Grand-Ilet : Mare à Martin

sont rattachés des centres secondaires.

En cas de crise majeure, chacun de ces centres, d'abord les centres principaux et ensuite les centres secondaires, peuvent fonctionner de manière complètement autonome, sous la direction de l'élu du quartier.



Les Cyclones



○ Caractéristiques et effets

Un cyclone se caractérise par :

- Des vents très violents, avec des rafales pouvant atteindre les 350 km/h et des pluies diluviales;
- Des pluies diluviales, provoquant des crues brutales, des glissements de terrains, des coulées de boues et des chutes de pierres.

Rappel : Les cyclones sont bien connus dans la mémoire des Salaziens : Hyacinthe en 1980 avec sa coulée de boue à Grand-Îlet qui a provoqué la mort de 10 personnes d'une même famille ; Clotilda en 1987 avec ses précipitations et ses nombreuses coulées de boue détruisant des routes et provoquant le débordement des mares ; Holland en 1994 dont les rafales de vent ont détruit l'église de Grand-Îlet ; et plus récemment, Gamède en 2007 avec la coupure de la route de Grand-Îlet et l'embâcle du Bras de demoiselle nécessitant l'évacuation de plusieurs familles.

La période cyclonique démarre à la mi novembre et s'achève à la mi avril.

○ Les phases d'alerte

Quatre phases sont prévues :

- La pré-alerte
- L'alerte orange
- L'alerte rouge
- La phase de sauvegarde

En cas de crise, la préfecture déclenche le système d'alerte. Le Maire relaie le dispositif en déclenchant son plan de secours. Dans certains cas, le Maire peut-être amené à le déclencher en dehors de tout

dispositif départemental, suivant la situation sur la commune.

○ Les risques dans la commune

- Vents violents et destructeurs sur l'ensemble du territoire communal
- Inondations par les cours d'eau, les rivières, les mares ... ou par remontée de nappe (sur les plateaux)
- Mouvements de terrains

○ Les mesures prises par les autorités

> Prévention :

- Les zones exposées sont cartographiées et soumises à une réglementation spéciale en matière de construction ;
- Des règles de construction para-cycloniques sont prévues ;
- Des abris sont répertoriés par la Mairie pour héberger les habitants les plus exposés.

> Surveillance et alerte :

- Météo France détecte et surveille les phénomènes cycloniques, elle diffuse les informations à la Préfecture.
- Le Préfet déclenche la procédure d'alerte aux populations en cas de danger.
- Les secours sont organisés :
 - > Par le Préfet, au plan départemental, qui déclenche le plan de secours spécialisé « Cyclone » ;
 - > Par le Maire, au niveau local, qui active son plan de secours communal.



Les bons réflexes :



Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :

Pré-alerte

- Ecouter les bulletins météo et les informations diffusées par les autorités.
- Constituer et stocker une réserve alimentaire et d'eau potable.
- Constituer une trousse de premiers secours.
- Consolider la maison : portes, fenêtres, toiture. Vérifier les conduits d'évacuation d'eaux pluviales.
- Prévoir une radio avec piles, des éclairages de secours.
- Consulter en Mairie la liste des abris en cas d'évacuation.

Alerte orange : 24 à 36 heures avant le passage du phénomène

- Ranger à l'intérieur des bâtiments tous les objets pouvant souffrir du vent ou des fortes pluies.
- Amarrer ce qui ne peut être rentré. Rentrer les animaux.
- Se déplacer qu'en cas de nécessité absolue.

Alerte rouge : 3 heures avant le passage du phénomène

- Rejoindre son logement et rester à l'écoute de la radio.
- Fermer solidement toutes les issues et protéger les baies vitrées.
- Si l'ordre d'évacuation est donné par la Mairie rejoindre les abris mis à disposition par la commune.
- Les déplacements et la circulation des véhicules sont strictement interdits.

Après le passage : Phase de sauvegarde

- Ne pas gêner les secours. Ne se déplacer qu'en cas de nécessité.
- Ne pas franchir les ravines et les fossés submergés.
- Ne pas toucher aux fils électriques tombés à terre.
- Se tenir informé sur la potabilité de l'eau du robinet.

Gardez votre calme,

les services de secours sont à votre écoute et prêts à intervenir :

0262 475800

Les Mouvements de Terrain

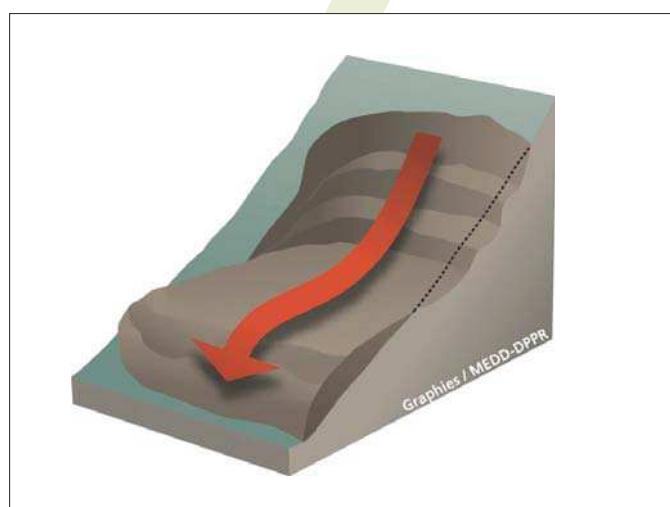


○ Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain ?

Il s'agit d'un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol qui est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il résulte le plus souvent de processus lents de dissolution ou d'érosion favorable par les effets d'un tremblement de terre, par l'action de l'eau ou celle de l'homme.

La forte pluviosité ainsi que les reliefs accidentés de Salazie sont des facteurs aggravants de ce phénomène.



Rappel : En 1875, un éboulement de grande ampleur (18 millions de m³) s'est déroulé à Grand-Sable dans les hauts de la Rivière Fleurs Jaunes. Plus de soixante-dix personnes ont trouvé la mort.

○ Les risques dans la commune

Les mouvements de terrain sont caractérisés par :

- Des glissements de terrain dans les versants à forte déclivité ;
- Des chutes de pierres et de blocs pouvant atteindre les voiries, les maisons ...
- Des coulées de boue dans les ravins très raides.

Ces phénomènes sont souvent aggravés par l'érosion d'un cours d'eau en pieds de talus.

Des phénomènes de glissement et de tassemement de grande ampleur affectent de nombreux îlets, situés dans le cirque de Salazie (Grand-Ilet, Hell-Bourg, Mare à Poule d'Eau, Mare à Goyave ...).



Les bons réflexes :



Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :

- Ne jamais construire sans permis.
- Ne jamais construire sur un terrain à risque élevé ou moyen.
 - > Avant de construire, consulter auprès de la Mairie ou des Mairies annexes, les cartes de zone à risque.
- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
- Ne jamais faire de terrassement ou de mur de soutènement sans le conseil d'un spécialiste.
- Surveiller l'évolution des fissures existantes de votre maison.
- S'éloigner de la zone dangereuse.

Pendant :

- Fuir latéralement.
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches.
- Ne pas revenir sur ses pas.
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

Après :

- S'éloigner de la zone dangereuse.
- Evaluer les dommages.
- Surveiller l'évolution des dangers.
- Informer les autorités.
- Se mettre à disposition des secours.
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé sans autorisation des autorités.
- Respecter les consignes de sécurité données par les autorités.

Gardez votre calme,

les services de secours sont à votre écoute et prêts à intervenir :

0262 475800

Cartographie des risques



DEPARTEMENT DE LA REUNION

Commune de Salazie

Plan de Prévention des Risques naturels (P.P.R) "mouvements de terrain"

Zonage de l'aléa "mouvements de terrain" à l'échelle du 1/25 000

novembre 2004



○ Document synthétique

Carte consultable sur :

www.reunion.equipement.gouv.fr

rubrique prévention des risques naturels ou en Mairie et Mairie annexe.

LEGENDE

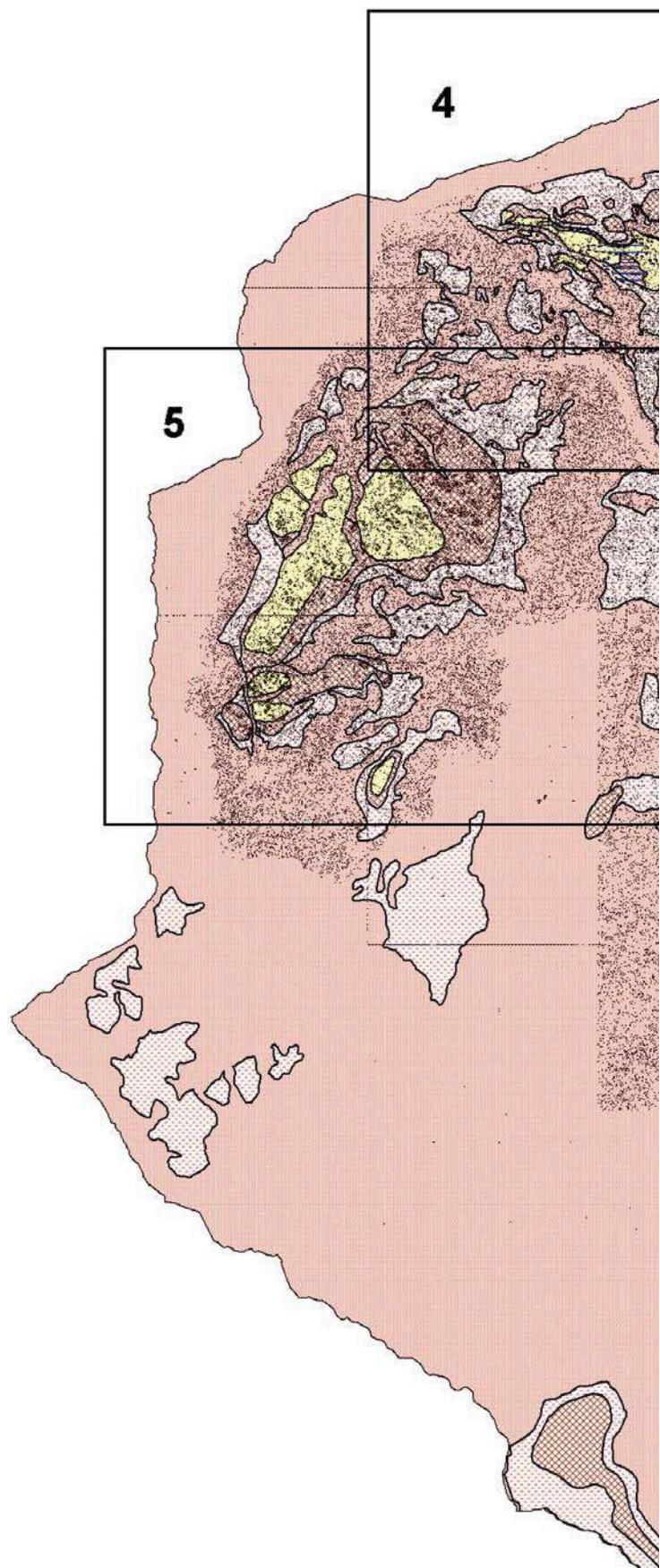
Aléa "mouvements de terrain"

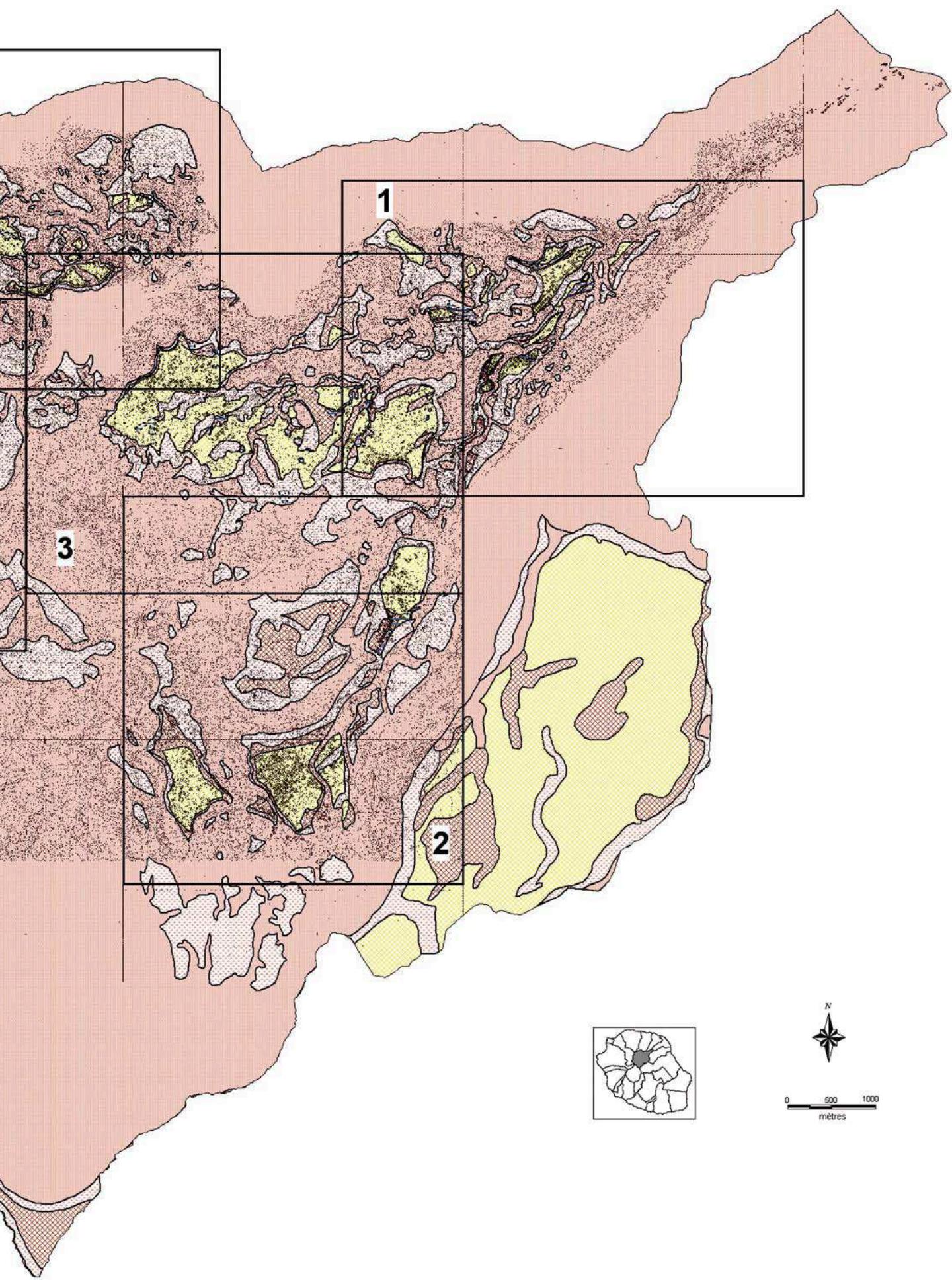
-  Aléa faible à modéré
 -  Aléa moyen
 -  Aléa élevé
 -  Aléa très élevé

Inondations

- ### Zones inondables d'après les données de JL Haurie

1 Numéro des planches à l'échelle 1/5000





Les Inondations



○ Les zones inondables

- Les terrains bordant les cours d'eau ;
- Les secteurs urbanisés, imperméables par le goudron et les constructions, où les eaux pluviales ne s'évacuent pas ;
- Les constructions se trouvant dans les talwegs.

○ Les caractéristiques des crues

- **Rapidité** : les crues sont soudaines ;
- **Violence** : les vitesses d'écoulement sont élevées ;
- **Courte durée** : quelques heures en général et dans certains cas quelques minutes.

Rappel : Suite à des pluies record en 1998, une personne est morte en tentant de traverser un radier submergé à Salazie.

○ Les facteurs aggravants

- Les **dépôts et remblais** dans les rivières et les ravines ;
- Le **manque d'entretien** des lits des cours d'eau ;
- **Les constructions en zone inondable.**

○ Les risques dans la commune

- Débordement des rivières ;
- Débordement des digues ;
- Ecoulement des eaux pluviales.

Les ravines connaissent un écoulement fluvial important, en période de forte pluie ou de cyclone.

Les inondations lentes par stagnation d'eaux pluviales ou par remontée de nappe (sur les plateaux).

○ Les mesures prises par les autorités

> Prévention :

- Réglementation de la construction dans les zones inondables ;
- Surélever la maison au-dessus du niveau des plus hautes eaux connues.

> Surveillance et alerte :

- Météo France donne l'alerte.

Le Maire de Salazie relaie ce dispositif en déclenchant son plan de secours communal. Dans certains cas, le Maire peut-être amené à le déclencher en dehors de tout dispositif départemental, suivant la situation sur la commune.



Les bons réflexes :



Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :

- Ecouter les bulletins météo et les informations diffusées par les autorités.
- Avant d'acheter un terrain ou de construire, consulter en Mairie les cartes des zones à risques.
- Surveiller et entretenir les ravines, les rivières et les ouvrages de drainages dont vous êtes riverain ou propriétaire.
- Si vous habitez en zone inondable, vous informez auprès de la Mairie sur les abris de secours et prévoir un espace refuge « hors d'eau ». Se préparer à une évacuation rapide.
- Ne jamais franchir les ravines en crues ou une mare qui déborde.

Dès la menace connue :

- Fermer les portes et les fenêtres, couper le gaz, l'électricité et l'eau.
- Surélever les meubles, les objets de valeur et les produits polluants.

Pendant l'inondation :

- **1^{er} cas : vous habitez près d'une rivière torrentielle ou d'une ravine sèche et l'eau monte subitement : vous partez !!!**
 - Gagner les hauteurs les plus proches ; Ne pas revenir sur ces pas ; Se réfugier dans les étages.
- **2nd cas : vous habitez dans un endroit inondable et l'ordre d'évacuation a été donné ou l'eau commence à monter**
 - 1 - vous partez
 - > ne jamais emprunter les radiers et voies submersibles.
 - > se rendre à l'hébergement de secours désigné par la Mairie dans son plan de secours communal.
 - 2 - vous ne pouvez plus partir
 - > installer votre famille dans un espace refuge le plus en hauteur possible à l'intérieur de votre maison.

Après l'inondation :

- Aérer et désinfecter les pièces. Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.
- S'assurer que l'eau du robinet est potable. Faire l'inventaire des dommages.

Gardez votre calme,

les services de secours sont à votre écoute et prêts à intervenir :

0262 475800



Les Événements Météorologiques Dangereux



○ Caractéristiques

Les événements météorologiques dangereux sont : des fortes pluies, des orages, des vents forts et pour certaines zones littorales des fortes houles. Ils peuvent provoquer localement d'importants désordres.

Le département est découpé en cinq zones, pour les pluies, les orages et les vents. Salazie se trouve en zone 2. En fonction du niveau de danger, un système d'alerte est mis en place.

Suivant la situation météorologique, les services de Météo France transmettent des informations aux autorités préfectorale et municipale. Parallèlement, le public est informé par voie de presse.

○ Les différents niveaux de mise en garde :

- **la vigilance météorologique**
 - > déclenchée par Météo France
- **la phase de sauvegarde**
 - > déclenchée par le Préfet

○ La vigilance météorologique

Les bulletins de vigilance météorologique constituent une mise en garde contre un événement météorologique dangereux et comportant des conseils de comportement à la population.

○ La phase de sauvegarde

Cette phase est justifiée par des impératifs d'organisation des secours et de la nécessité de protéger la population contre les désordres provoqués par un événement météorologique dangereux.



Les bons réflexes :



Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :

- Ecouter les bulletins météo et les informations diffusées par les autorités.
- Se déplacer qu'en cas de nécessité absolue.
- En cas de déplacement impérieux, signaler votre départ, votre destination et votre arrivée à vos proches.
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol.
- Ne pas se promener en forêt, sur le littoral ou sur les plages.
- Prévoir des moyens d'éclairage de secours et faire une réserve alimentaire et d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale, prenez vos précautions en contactant votre établissement de santé.

En cas de fortes pluies :

- Ne jamais tenter de franchir, à pied ou en voiture, les ravines et les rivières en crue ou qui peuvent l'être soudainement, ainsi que des radiers submergés.

En cas d'orages :

- Les sorties en montagne sont particulièrement déconseillées.
- Eviter d'utiliser le téléphone et les appareils électriques. Ne pas s'abriter sous les arbres.
- Ne pas hésiter à s'arrêter dans un lieu sûr. Ranger ou fixer les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés. Signaler sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoin.
- Ne pas traverser les ravines ou canaux qui peuvent être l'objet de crues soudaines.

En cas de vents forts :

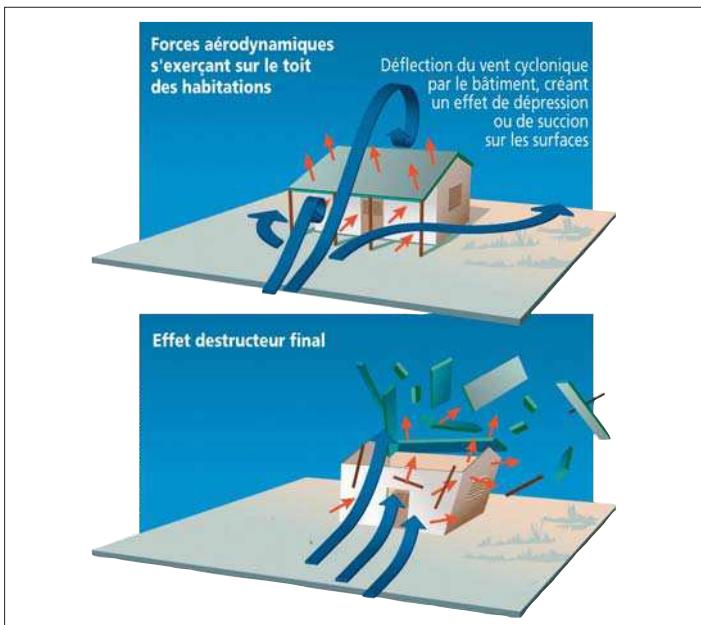
- Ranger ou fixer les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Être vigilant face à l'envol et aux chutes possibles d'objets divers, tels que branches, tôles, panneaux ...

Gardez votre calme,

les services de secours sont à votre écoute et prêts à intervenir :

0262 475800

Les Risques Divers



Outre les risques « classiques », la Réunion est confrontée à d'autres risques :

> naturels

- sismicité
- volcanisme
- feu de forêt

> ou technologiques

○ Le risque sismique

Il se caractérise par des tremblements de terre plus ou moins violents du sol. La Réunion est actuellement classée en zone de sismicité 0 (zone de sismicité stable). Cependant, même faible, compte tenu de la nature des terrains à Salazie, le risque d'éboulement de certains remparts ou pentes existe en cas de séisme.

○ Le risque volcanique

Il concerne principalement sur le secteur de Salazie, les produits dits de projection et de dégazage tels que les cheveux de Pélé (fibres de verre volcanique)

et les pluies acides lors d'une éruption du volcan ou après celle-ci. La vigilance s'impose d'autant qu'ils peuvent être mortels.

○ Le risque de feu de forêt

Les vallées et îlets, pentes et remparts des Hauts de l'île constituent le lieu inestimable d'une flore remarquable et exceptionnelle, endémique de la Réunion, lieu d'ailleurs où vivent un certain nombre de personnes.

Dans toutes ces zones dotées d'une végétation luxuriante (humide et surtout parfois sèche), le risque de feu demeure important et sa propagation peut être dangereuse tant pour les personnes que pour les biens.

La prévention est de mettre en matière en n'allumant aucun feu et en dégagant les alentours de la maison et de la parcelle de terre, des broussailles, bois secs ... qui peuvent être à proximité immédiate.

○ Le risque technologique

Celui principalement visé est le risque dû au transport de marchandises dangereuses qui, en cas d'incident, peut se manifester par une explosion, un incendie, un nuage toxique, une pollution du milieu ... avec des conséquences plus ou moins importantes.



Les bons réflexes :



Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :

- Se mettre à l'abri.
- Écouter la radio.
- Respecter les consignes de sécurité.

En cas de séisme :

- **A l'intérieur**, se mettre près d'un mur porteur ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres. Se protéger la tête avec les bras et ne pas allumer de flamme. Ne pas prendre l'ascenseur pour quitter un immeuble.
- **A l'extérieur**, ne rester pas sous les fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer.
- **En voiture**, s'arrêter dans un lieu sûr et ne pas descendre avant la fin des secousses.
- Se méfier des répliques.
- Si vous êtes bloqué sous des décombres, taper sur un objet pour vous faire entendre.
- En cas de rupture des canalisations électriques, eau et gaz, prévenir les autorités.

En cas d'apparition de cheveux de Pélé, cendres, pluies acides :

- Ne pas s'exposer.
- Abriter tous les animaux (animaux domestiques et de ferme).
- Si le phénomène s'intensifie, quitter la zone au plus vite.
- Ne pas s'abriter au fond d'une vallée ou dans un sous-sol.

En cas de feu de forêt :

- Prévenir d'urgence le SDIS au 18.

En cas de risque dû au transport de marchandises dangereuses :

- Si l'on est témoin d'un accident, protéger, baliser les lieux et faire éloigner les personnes. Ne pas fumer.
- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers et à la gendarmerie ou à la police.
- En cas de fuite du produit, ne pas toucher, quitter la zone de l'accident et rejoindre un bâtiment en sécurité et se confiner.
- Respecter les consignes de sécurité diffusées par les secours.

Gardez votre calme,

les services de secours sont à votre écoute et prêts à intervenir :

0262 475800